Cote
FRC
3588

Du jeudi 25 juin.

HUIT Membres du Clergé négatif ſont venus ſe rejoindre à la majorité dans la Salle Nationale, entr'autres le Prieur de Marmoutiers-les-Tours & le Recteur de l'Univerſité de Paris. Dom Chevreux, Général de la Congrégation de Saint-Maur, a fait prévenir qu'il ſe rendroit demain à la ſéance.

La minorité ſe diminue ſenſiblement ; elle délibère ſur une adreſſe au Roi, dont l'objet eſt de faire ordonner de rejoindre la majorité. Elle attend que l'autorité lui commande de faire ſon devoir.

M. Baudouin a été agréé pour Libraire de l'Aſſemblée Nationale, & a prêté ſerment en cette qualité ès mains du Préſident.

A

Baudouin Frères

On a annoncé l'arrivée de MM. de la Nobleſſe, précédée de M. le Duc d'Orléans. On ne peut peindre la joie, les acclamations, l'yvreſſe de l'Aſſemblée, au moment de l'entrée de ces Patriotes généreux, qui ont donné un ſi grand exemple. Voici leurs noms:

MESSIEURS,

Le Duc d'Orléans;
Le Duc d'Aiguillon;
D'André, Conſeiller au Parlement d'Aix;
Marquis de Toulongeon,
Chevalier d'Eſclans,
Bureau de Pury,
Marquis de Lezay-Marneſia;
Vicomte de Toulongeon,
Le Comte de Crillon,
Vicomte de Beauharnois;
De Phelines,
Marquis de Clermont Mont-Saint-Jean;
Vicomte des Androuin,

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Marquis de la Coſte,

Vicomte de Caſtellane;

Marquis de Blâcons;

Marquis de Laugon;

Comte de la Blâche;

Comte Antoine Dagout;

Comte de Virieux;

Comte de Moige;

Comte de Marſanne;

De Burne,

D'Eymard,

De Nompère de Champagny,

Deſprez de Traſſier,

Marquis de Biancourt;

D'Agueſſeau,

Freteau,

Le Vaſſor, Comte de la Touche,

Comte de Montmorency,

Chevalier de Maulette,

Comte de Clermont-Tonnerre;

Comte de la Rochefoucault,

Comte de Lally-Tollendal,

Comte de Rochecouart,

Comte de Luſignhem,

Dionis du Séjour,

Duport,

Marquis de Monteſquiou-Fézenzac,

Alexandre de Lameth,

Marquis de Lataud-Maubourg,

Marquis de Sillery,

Baron d'Harambure,

Duc de Luynes,

Marquis de Lancône,

Baron de Menou.

On a fait l'appel de l'Ordre de la Nobleſſe, pour connoître & conſtater au procès-verbal le nombre des Membres arrivans. Au nom de M. d'*Eſpréménil*, il s'eſt élevé un brouhaha univerſel, & on lui a fait l'honneur de le huer comme on a fait hier à l'Abbé *Maury*. Qu'il ſe rappelle la révolution du 8 mai

1788, & sa conduite à cette époque. Il fût alors l'objet de l'estime de la Nation. Sa vertu n'étoit donc qu'un esprit de corps ; une ambition exaltée, couverte du beau nom de ZELE PATRIOTIQUE : courbé sous les coups de l'autorité, la Capitale, les Provinces le combloient de bénédictions. Les sentimens publics ne seroient pas changés, si sa haîne décidée contre les Communes, ne lui avoit pas mérité l'indignation générale des François.

M. le Comte de Clermont-Tonnerre a prononcé un Discours plein de noblesse & de sensibilité. Des larmes d'attendrissement paroissoient couler de ses yeux. Il a regretté de ne pouvoir annoncer l'arrivée des autres Membres de la Noblesse qui, pénétrés de l'amour de la Patrie, se croyoient néanmoins retenus par la rigueur de leurs mandats.

M. le Marquis de Sillery a parlé ensuite & excité les plus sincères applaudissemens. Son discours mérite d'être lu ; il sera consigné dans le procès-verbal des séances de l'Assemblée.

On a vérifié de ſuite les pouvoirs des Députés de la Nobleſſe qui ont été incorporés dans les Bureaux. M. le Comte de Clermont-Tonnerre a pris place à la gauche du Préſident, dont M. l'Archevêque de Vienne occupoit la droite.

On a terminé cette ſéance par la lecture d'une partie des procès-verbaux qui ſeront ſucceſſivement livrés à l'Impreſſion.

Dans l'expoſé de la ſéance du mardi, on n'a fait mention de la ſéance royale, que par un ſeul mot, & de l'imprimé envoyé par M. le Garde des Sceaux, que pour dire : « Qu'il ſeroit » annexé au procès-verbal, pour ſervir de mé» moire & y avoir recours au beſoin.

La ſéance remiſe à demain matin neuf heures. On attend le reſte du Clergé.

Lorſque M. de Mirabeau obſerva hier, qu'il falloit s'occuper de la liberté de l'Aſſemblée, comme l'objet le plus préſſant. Il annonça qu'il dénonceroit le Garde des Sceaux à l'Aſſemblée, comme

auteur de l'attentat du 23 : « Si, disoit-il, mon » digne Cousin n'est pas renvoyé aujourd'hui, ainsi » que j'en ai la certitude excessivement fondée. »

FIN.